

SERMENTIZON INFOS



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voici un « Sermentizon Infos » intermédiaire en votre possession.

Nous avons quelques informations utiles et urgentes à vous transmettre avant la parution d'un prochain bulletin fin juin.

- Compte tenu de la situation conflictuelle entre la Russie et l'Ukraine, vous êtes nombreux à vouloir apporter une aide aux ukrainiens. Vous trouverez donc dans ce bulletin quelques informations. Merci à tous pour votre geste.
- Dans le bulletin précédent, nous vous avons informé de notre intention de capturer les chats errants pour limiter vos désagréments et maintenir une population de chats acceptable sur notre commune. Donc, vous trouverez dans ce bulletin les détails de cette opération nécessaire pour le bien de tous.
- Le ramassage des poubelles a été beaucoup perturbé en ce début d'année. Nous vous transmettons ici, les jours de collecte des poubelles en attendant le calendrier.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Cordialement

Serge THÉALLIER - 06 43 41 09 91

Mairie : Tél. 04 73 53 19 32

Courriel : mairie.sermentizon@wanadoo.fr

Site internet : www.sermentizon.fr ou www.mairie-sermentizon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Vendredi de 8h30 à 12h30

Agence postale : Tél. 04 73 53 14 26

Horaires d'ouverture :

- Mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi de 9h00 à 12h00
- Fermée le lundi

Comité de rédaction

Emilie Breuil
Christiane Champilou
Elisabeth Fresneau-
Labarre
Renaud Martel
Serge Théallier

Solidarité Ukraine

Chers Concitoyens

Comme vous le savez depuis le 24 février, la Russie est entrée en guerre contre l'Ukraine et a déjà fait de nombreuses victimes. Nous espérons ne jamais avoir à revivre de telles atrocités et pourtant aujourd'hui des gens souffrent inutilement, combattent vaillamment, ou fuient pour protéger les leurs !

La France a toujours été une terre d'accueil, c'est pourquoi les préfetures de chaque département ont mandaté les mairies afin de recenser les possibilités d'hébergements volontaires sur les communes. Sur Sermentizon déjà, certaines personnes ont manifesté le désir de faire des dons ou même d'accueillir des réfugiés.

C'est pourquoi nous vous demandons, si vous êtes volontaires pour héberger d'éventuels réfugiés, de bien vouloir vous faire connaître en Mairie qui enregistra votre candidature et transmettra en préfeture.

Par ailleurs si vous souhaitez faire des dons, la mairie de Sermentizon en partenariat avec l'Association des Maires de France et la Protection Civile, va devenir point de collecte. Vous trouverez ci-joint la liste des besoins nécessaires, fournie par la protection civile elle-même.

Vos dons sont à porter en Mairie dès ce jeudi 10 mars et jusqu'au **samedi 12 au matin dernier délai !**

Merci de respecter scrupuleusement la liste pour que votre don soit pris en compte.

La municipalité remercie d'avance toutes les personnes qui vont de près ou de loin s'impliquer dans cette démarche de solidarité, en démontrant si cela était encore nécessaire, que l'être humain ne peut rester insensible à la souffrance et à l'injustice de ce monde !

Aidons-les comme nous aimerions qu'ils nous aident !



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

SOLIDARITÉ UKRAINE

Envoyez par SMS
«DON» par SMS au 92 3 92

Ou rendez vous sur :
don.protection-civile.org



CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

Vendredi 4 mars

LISTE DE DON

Logistique

Lits de camp	Matériel électrique
Sacs de couchage	(Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)
Couvertures de survie	

Hygiène

Gels & savons corps	Rasoirs
Dentifrices	Mousses à raser
Brosses à dents	Serviettes hygiéniques
Couches & lait maternisé	

Secours

Gants à usage unique	Lecteurs à glycémie
Masques chirurgicaux	Pansements hémostatiques
Matériel de suture	Pansements
Blouses médicales	Solutions antiseptiques
Bandages élastiques	Matériel médical
Garrots	(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)



01 41 21 21 21



mission.ukraine@protection-civile.org

Numéro réservé aux associations, collectivités territoriales et entreprises.

Suite à l'enquête concernant les chats errants sur la commune.

Afin de connaître la population de chats domestiques et de chats errants et de procéder à la capture de ces derniers dans les meilleures conditions, vous avez reçu un questionnaire à retourner à la mairie.

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui ont pris la peine de répondre à cette enquête qui nous a permis d'évaluer le nombre de chats errants sur l'ensemble de la commune et d'identifier les chats stérilisés ou tatoués.

En conclusion, il y a une trentaine de chats errants sur l'ensemble de la commune. Dans le bourg de Sermentizon où une pétition signalait des nuisances liées à la présence d'un important nombre de chats, nous avons compté 12 chats errants.

La commune de Sermentizon, en partenariat avec l'APA du Puy de Dôme, association locale de protection animale, va procéder à la capture des chats errants,

à partir du 21 mars et jusqu'au 15 avril 2022.

La capture commencera dans le bourg de Sermentizon (place de l'église et vers la croix du Bé), St Cerneuf, Chatiagou puis dans les villages : La Forerie, Les Portes, Le Buffetel, Marmy, Ricoux et la Faye... Pour les propriétaires de chats, vous pouvez leur mettre un collier afin de pouvoir les identifier rapidement. Et si vous avez des cages de capture, laisser un message au 06 45 05 46 11. Merci.

Ce que dit la loi :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.211-27 du Code rural, le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Ces chats errants, qui participent à l'environnement urbain et ont "droit de cité", vont dès lors acquérir le statut de « chats libres », sous la garde et la responsabilité juridique conjointe de la mairie et de l'association de protection animale partenaire.

Un arrêté du 3 avril 2014 oblige dorénavant les municipalités à stériliser, identifier puis relâcher les chats errants. Une tâche nécessaire mais compliquée pour les communes. C'est pour cela que du 1^{er} février au 29 avril 2022, l'APA63 s'engage à les accompagner, en les aidant à la capture des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur, et en les prenant en charge (test Sida du chat, stérilisation, tatouage S dans l'oreille), avant de les relâcher dans les mêmes lieux, sous réserve de l'engagement d'une personne à les nourrir et leur apporter les soins nécessaires.

La stérilisation, un acte de protection

Chaque année au printemps, les refuges sont submergés par des milliers de chats adultes et de portées de chatons, qu'ils seront bien en peine de réussir à tous faire adopter. Le chat a une capacité de reproduction impressionnante : un couple d'individus peut potentiellement engendrer 20 000 descendants en 5 ans ! Pourtant, la majorité des possesseurs de chats continuent à ne pas juger utile de les faire stériliser : seuls 5 % des chats sont stérilisés en milieu urbain, beaucoup moins en zone rurale. Les chatons et chats abandonnés sur la voie publique sont à l'origine de l'explosion des colonies de chats errants qui surpeuplent nos villages et sont condamnés à une vie courte, violente et misérable.

Les avantages de la stérilisation ?

Pour les chats errants : D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine, de bagarre des mâles et de miaulements des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

Campagne de stérilisation 2022

Il s'agit d'instaurer une gestion durable des populations de chats libres, afin de réduire le nombre de chats errants, d'éviter la recolonisation des territoires par de nouveaux individus, de favoriser l'intégration de l'animal dans son secteur et par là même de limiter les nuisances occasionnées.

Des cages de capture seront placées dans des lieux identifiés, durant une période limitée. Les animaux capturés seront confiés aux bons soins d'un vétérinaire de l'APA. Une fois l'animal identifié, tatoué à l'oreille avec un S et stérilisé, le félin sera relâché dans son environnement d'origine à condition qu'il soit parrainé par des familles d'accueil qui s'engagent à le nourrir !. Durant la période de capture, il est demandé aux propriétaires de chats de maintenir leur animal de compagnie sur leur propriété ceci pour leur éviter d'être capturés et même d'être stérilisés s'ils ne sont pas identifiés.

Pour rappel, les chats domestiques nés après le 1er janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage. Depuis janvier 2020, il vous coûtera ainsi 135 euros d'amende si votre chat n'est pas identifié.

Pour plus d'information et effectuer un signalement :

Mairie de Sermentizon : tél 04 73 53 19 32

Calendrier de ramassage des poubelles

En début d'année, vous avez connu quelques perturbations dans le ramassage des poubelles, en particulier celles à couvercle jaune. Le calendrier de ramassage pour Sermentizon a été modifié comme suit :

- Ordures ménagères (bac vert) : Tous les mercredis matins
- Emballages recyclables (bac jaune) : vendredi matin des semaines paires.

Par ailleurs, les bacs jaunes débordent dans certains points de collecte de la commune, pouvez-vous s'il vous plaît, nous communiquer les lieux. Merci.

Où se renseigner

Service déchets ménagers au
04 73 53 93 08 ou
accueil.dechets@cctdm.fr

Retrouvez toutes les
informations sur la gestion
des déchets sur :
www.cctdm.fr

Commémoration du 19 mars

La commémoration du 19 mars aura lieu le **dimanche 20 mars à 11h00** en présence du groupe musical.

Nous vous donnons rendez-vous directement au monument aux morts, place de l'église. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié vous sera offert à la salle de réunion de la mairie.

Quelques dates :

- 20 mars - Commémoration (19/03/1962)
- 08 avril - Réunion de conseil
- 10 avril - Election présidentielle
- 24 avril - Election présidentielle
- 08 mai - Commémoration (08/05/1945)
- 13 mai - Réunion de conseil
- 12 juin - Elections législatives
- 17 juin - Réunion de conseil
- 19 juin - Elections législatives
- 08 juillet - Réunion de conseil

Une permanence du maire et des adjoints se tiendra chaque premier dimanche du mois (sauf en août) de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sermentizon.